

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents** : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

**Absents** : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

**Secrétaire de séance** : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 27.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 07

Délibération n° 14 01042025\_14

**OBJET : SIVOM DE L'AGLY – retrait de la délibération n° 15012025\_12 – compétence optionnelle – Police intercommunale.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°15012025\_14 approuvant la non-adhésion de la commune de Calce à la compétence optionnelle « Police intercommunale », lors du Conseil Municipal du 15.01.2025. Monsieur le Maire rappelle que le Préfet des Pyrénées Orientales a autorisé le syndicat à prendre cette compétence, avec l'obligation d'une continuité territoriale entre communes membres comme l'impose le Code de la Sécurité Intérieure. Considérant que la délibération n°15012025\_12 empêche la continuité de territoire avec des communes membres du syndicat, qui souhaiteraient adhérer à la compétence optionnelle « Police intercommunale »

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n° 15012025\_12.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **ACCEPTÉ** de retrait la délibération n° 15012025\_12 approuvée lors du Conseil Municipal du 15.01.2025 concernant le SIVOM de l'Agly non adhésion à la compétence optionnelle « Police intercommunale ».

Le Maire – Bruno VALIENTE

